

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2023

Convocation du 10/05/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le seize du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents :** Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

M. REIGNIER Maxime, représenté par Mme LEVEQUE Béatrice  
Mme MORICEAU Marie-Annick, représentée par Mme SCHAEFER Virginia  
M. TESSIER Dominique, représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

**Secrétaire de séance :** Mme JAMET Amélie

DCM2023-05-067 **Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet (90%) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet**

Acte 4.1.4 : Fonction publique – personnel titulaire et stagiaires de la FPT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation du service du secrétariat de mairie, le Comité Social Territorial du centre de gestion a été saisi pour avis sur les éléments suivants :

- Suppression d'un poste vacant dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps non complet (90%), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.
- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le budget communal ;  
Vu le tableau des effectifs ;

Vu la saisine du Comité Social Territorial ;  
Vu l'avis favorable de l'agent en poste ;  
Après en avoir délibéré, décide :

De supprimer le poste entrant dans le cadre des adjoints administratifs, à temps non complet (90%), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

De créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023.

De modifier ainsi le tableau des emplois.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire,  
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

